

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/04/2021.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry - VENANT Frédéric – VIDAL Isabelle - LAVERGNE Cécile - PIETERS Marc.

Absente excusée : MM. CLEMENT Nadine – DARMON Alexandre

Secrétaire de séance : M. PIETERS Marc.

Finances locales – Décisions budgétaires

Vote du budget primitif 2021

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient de voter à nouveau le budget primitif 2021 afin de rectifier une erreur survenue durant son élaboration. Il s'agit de la prise en compte des opérations d'ordre liées aux cessions des parcelles communales à la SAS 17 (ZAC). Celles-ci ne doivent pas être inscrites en prévisionnel. Il convient donc :

- En section de fonctionnement : de procéder au retrait des crédits imputés en dépenses d'ordre et recettes réelles (articles 675 : 135 581.51 – 6761 : 89 454.49 – 7788 : 225 036.00)

- En section d'investissement : de transférer les crédits imputés en recettes d'ordre (article 192 : 89454.49 – 2111 : 135 581.51) au compte 024 produits des cessions d'immobilisations.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Après avis de la commission des finances s'étant déroulée le 30 mars 2021,

Après en avoir délibéré,

Madame le Maire proposera d'adopter le budget primitif de l'exercice 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

Section de fonctionnement : 1 275 290.00 €

Section d'investissement : 2 631 016.61 €

Elle précisera que le budget de l'exercice 2021 (établi en conformité avec la nomenclature M 14, classement par nature) est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE par 9 voix POUR ET 1 ABSTENTION

- D'APPROUVER le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

Section de fonctionnement : 1 275 290.00 €

Section d'investissement : 2 631 016.61 €

- DE PROCEDER AU RETRAIT de la délibération n° 2021-049 du 13 avril 2021 reçue en Préfecture le 16 avril 2021 sous le n° 017-211703111-20210413 et à l'annulation et remplacement de la maquette dématérialisée reçue en Préfecture le 16 avril 2021 sous le n° 017-211703111-20210413-BPSTAUG2021-BF.

La séance est levée à 19 h 09 (dix-neuf heures et neuf minutes)

Affiché le 29/04/2021

Le Maire,



G. DOHIN-PROST